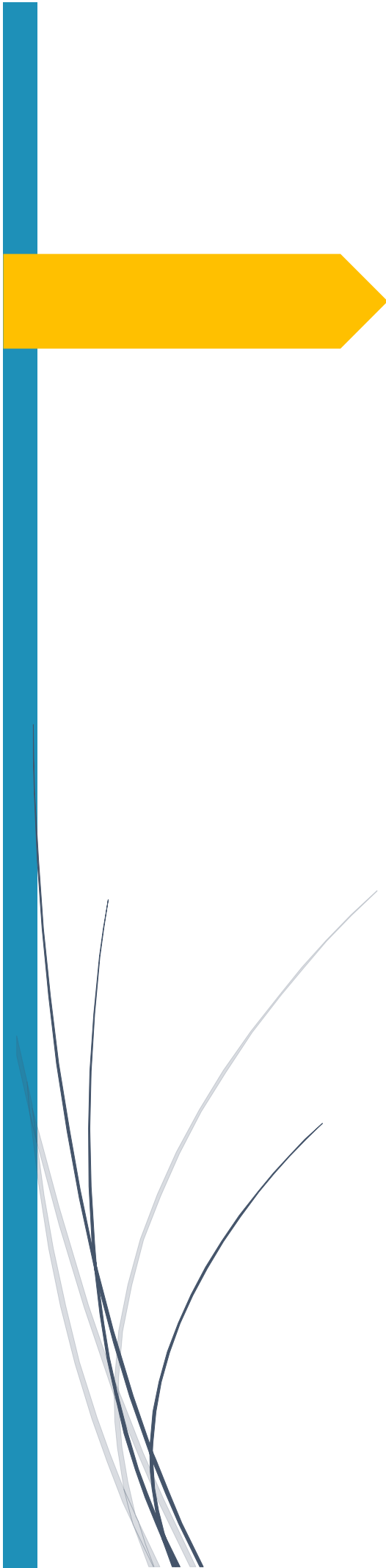




RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2023



Table des matières

I)	Organisation et fonctionnement de l'Association.....	1
A)	Compétence géographique et professionnelle.....	1
B)	Agrément de la DREETS et Certification AFNOR.....	1
C)	Notre engagement RSE	2
D)	Un CPOM régional en cours d'élaboration.....	4
E)	La gouvernance du Sminov	5
1-	Le Conseil d'administration	5
2-	La Commission de contrôle	6
F)	L'organisation des centres médicaux	7
1-	Les différents centres du SMINOV	7
2-	Les équipes pluridisciplinaires et leur composition au 31/12/2023.....	9
G)	Les ressources humaines en 2023	10
1-	L'effectif du SMINOV au 31/12/2023	10
2-	Les mouvements	11
3-	Répartition par âge des effectifs au 31/12/2023	13
H)	La formation professionnelle des salariés en 2023	14
I)	Les entreprises adhérentes et leurs salariés	14
1-	La répartition par taille des entreprises adhérentes.....	14
2-	Les salariés suivis en 2023 selon les classifications de risques.....	15
3-	Les adhésions et les radiations au cours de l'année 2023.....	17
J)	Etat des cotisations en 2023	17
II)	L'offre socle et l'état de réalisation du projet de service	19
A)	La prévention des risques professionnels.....	19
1-	Les AMT.....	19
2-	Les actions du projet de service.....	21
B)	Le suivi individuel de l'état de santé.....	23
1-	Les catégories d'examens réalisés par médecins et IDEST.....	23
2-	Les réorientations.....	24
3-	Les inaptitudes	24
4-	Les absences	24
5-	Les examens complémentaires et le matériel médical.....	25
C)	La prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi	26
III)	L'offre spécifique départementale	27
	Conclusion	29

I) Organisation et fonctionnement de l'Association

A) Compétence géographique et professionnelle

Le territoire de compétence géographique s'étend sur les 7 cantons du Nord-Ouest Vendéen : Challans, Palluau, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Saint-Jean-de-Monts, Beauvoir-sur-Mer, l'Ile d'Yeu et l'Ile de Noirmoutier.

Sur le plan professionnel, la compétence du SMINOV concerne toutes les professions industrielles, commerciales, artisanales et tous services.

La loi du 2 août 2021 renforçant la prévention en santé au travail confirme le rôle central des services de prévention et de santé au travail en tant qu'acteurs de proximité des entreprises en matière de prévention. Le SMINOV s'inscrit donc dans cette dynamique en cherchant à garantir la lisibilité et la qualité de l'offre socle de services qui s'articule autour de trois axes principaux :

- Prévention des risques professionnels
- Suivi individuel des salariés
- Prévention de la désinsertion professionnelle

B) Agrément de la DREETS et Certification AFNOR

Le cadre réglementaire

La certification fait entrer le domaine de la santé au travail dans une dynamique de progrès dans le service rendu. Elle vise à une homogénéisation de service entre les SPSTI. Pour le SMINOV, l'obtention d'une certification, gage de qualité, constitue un argument supplémentaire à valoriser.

La loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 et l'article L. 4622-9-3 du Code du travail imposent à chaque SPSTI une procédure de certification réalisée par un organisme indépendant. Les référentiels et les principes guidant l'élaboration du cahier des charges de cette certification par le Comité national de prévention et de santé au travail (CNPST) ont été fixés par le décret n° 2022-1031 du 20 juillet 2022.

Les référentiels de la certification des SPSTI portent sur :

- la qualité et l'effectivité des services rendus dans le cadre de l'offre « socle » de service des SPSTI ;
- l'organisation, la continuité du service et la qualité des procédures suivies ;
- la gestion financière, la tarification et son évolution ;
- la conformité du traitement des données personnelles au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- la conformité des systèmes d'information et de services ou outils numériques destinés à être utilisés par les professionnels de santé du SPSTI.

Le niveau de maturité du SMINOV

Le SMINOV a travaillé depuis 2022 sur la grille qualité du Label AMEXIST.

A ce titre, en janvier 2022, a été créé un comité de pilotage (COPIL) qualité, composé de 7 membres dont les missions sont les suivantes :

- Être pilote et gérer un ou plusieurs processus
- Traiter les dysfonctionnements et / ou réclamations
- Contribuer à la sensibilisation de l'ensemble de l'équipe sur la Démarche Progrès en Santé au Travail
- Accompagner les salariés pour la création ou l'application des différents outils (protocoles, modes opératoires...)
- Participer à la planification des audits internes et participer, avec le chef de projet, à l'analyse des résultats des audits internes et externes, et à la définition des plans d'actions

Cette expérience l'inscrit d'ores et déjà dans une démarche de progrès en santé au travail.

L'agrément

La dernière obtention de l'agrément a eu lieu en mars 2022 et ce, pour 5 ans. La prochaine demande aurait donc dû avoir lieu en 2027. Cependant, la loi du 2 août 2021 imposant la certification selon le référentiel des SPSTI AFNOR SPEC 2217, cette dernière sera un prérequis pour le prochain agrément.

La grille de certification est déclinée en trois niveaux. Le renouvellement de notre agrément dépendra de la validation du niveau 3 de la certification.

Le niveau choisi par le SMINOV est le niveau 1, après concertation avec le service « Qualité » du SSTRN qui nous accompagne dans la démarche, l'auditrice qui était venue faire un audit à blanc en janvier 2023, ainsi qu'après validation du Président. Il encadre la phase d'engagement des procédures. La certification en niveau 1 ne peut excéder 2 ans et n'est pas renouvelable.

Un audit à blanc sur ce niveau d'engagement est prévu en novembre 2024 et l'audit pour la validation du niveau 1 avant mai 2025.

C) Notre engagement RSE

La responsabilité sociétale des entreprises ou responsabilité sociale des entreprises désigne la prise en compte par les entreprises, sur une base volontaire, des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans leurs activités.

Depuis avril 2022, le SMINOV s'est engagé dans une démarche de développement durable et un groupe projet a été créé afin de réfléchir et mettre en place des actions dans les domaines suivants :

- Gestion et Réduction des déchets :
 - Mise en place de poubelles de tri, et de composteurs, d'affichage et d'étiquetage dans les salles de pauses et les sanitaires de tous les sites ;
 - Diminution de la consommation de papier (baisse des frais postaux et du nombre d'agendas achetés...) ;
 - Collecte et recyclage du papier broyé et du carton ;
 - Achat de papier 100% recyclés fin 2022 ;
 - Recyclage des cartouches d'encre par LVL/ Recyclage des piles ;
 - Dons de mobilier (bureaux, armoires...) à EMAÛS ;
 - Utilisation de tasses en verre pour les pauses et gourde en métal offerte à chaque salarié. ;
 - Réduction de la consommation d'énergie ;
 - Installation d'une commande de chauffage à Challans pour diminuer la température quand les locaux sont inoccupés ;
 - Sensibilisation des salariés des autres sites et des agents d'entretien à diminuer le chauffage le soir et durant les absences ;
 - Choix d'énergie verte pour le gaz et l'électricité.

- Numérique : Sensibilisation des salariés à la pollution numérique.

- Déplacements professionnels :
 - Déploiement et augmentation du télétravail ;
 - Utilisation de la visioconférence dès que possible ;
 - Incitation au covoiturage pour les déplacements en annexe, en entreprise et en formation ou à utiliser des moyens de transports écologiques (train) quand c'est possible.

- Produits d'entretien :
 - Utilisation de produits désinfectants et de liquide vaisselle non toxiques pour l'environnement et l'homme ;
 - Utilisation de produits en écorecharge par les agents d'entretiens.

D) Un CPOM régional en cours d'élaboration

Le CPOM définit les priorités d'actions du projet pluriannuel de service du SPSTI en cohérence avec les objectifs nationaux. A travers ce contrat, la CARSAT, la DREETS et les SPSTI souhaitent renforcer leur coopération, en fonction des orientations nationales et régionales. Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens a été réaffirmé par la loi du 2 août 2021. Il traduit une démarche d'engagement conjoint des signataires sur des thématiques prioritaires.

Le CPOM définit des actions visant à (art. D 4622-45 du Code du Travail) :

- Mettre en œuvre les priorités d'actions du projet de service pluriannuel prévu à l'article L. 4622-14 et faire émerger des bonnes pratiques ;
- Améliorer la qualité individuelle et collective de la prévention des risques professionnels et des conditions de travail ;
- Mettre en œuvre les objectifs régionaux de santé au travail définis dans les plans régionaux de santé au travail ;
- Promouvoir une approche collective et concertée et les actions en milieu de travail ;
- Mutualiser, y compris entre les services de prévention et de santé au travail, des moyens, des outils, des méthodes, des actions, notamment en faveur des plus petites entreprises ;
- Cibler des moyens et des actions sur certaines branches professionnelles, en faveur de publics particuliers ou sur la prévention de risques spécifiques ;
- Permettre le maintien dans l'emploi des salariés et lutter contre la désinsertion professionnelle.

La DREETS lancera la démarche à l'issue de l'instruction nationale définissant le cadre possible des CPOM de 3ème génération, en lien avec le PNST.

La Carsat s'inscrira dans une feuille de route, celle de la convention d'objectif et de gestion signée au niveau de la branche AT/MP.

Au niveau des Pays de la Loire, les SPSTI ont exprimé le souhait de proposer un cadre convergent sur des thématiques prioritaires, tout en gardant la signature pour chaque SPSTI.

A l'issue de deux réunions tenues fin mai et fin septembre 2023, les acteurs ont souhaité engager une phase exploratoire portant sur 3 axes :

- La PDP
- L'ingénierie de formation pour les IDEST : la CARSAT, après évaluation des IDEST, devrait, en partenariat avec les services, mettre en place des modules de formation sur les différents risques professionnels afin qu'elles puissent devenir infirmières en pratique renforcée.
- La prise en compte du risque radon

Deux de ces trois axes s'inscrivent en lien avec le PRST4.

E) La gouvernance du Sminov

1- Le Conseil d'administration

L'Association est administrée par un Conseil d'administration paritaire composé de 8 membres répartis de la manière suivante :

- 5 membres employeurs désignés par les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au plan national interprofessionnel ou professionnel.
- 3 membres salariés élus parmi les représentants des salariés par les organisations syndicales représentatives au plan national et interprofessionnel. A noter que seulement 3 membres ont été désignés par les organisations syndicales malgré des relances effectuées par le service.

Le Conseil d'administration a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2022.

REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS PATRONALES
Monsieur André-Jean JOLLY – MEDEF Président SAITEC - 32 rue Carnot - 85300 CHALLANS
Monsieur Bruno RECOULES – MEDEF Président délégué THELEM6ASSURANCES- 7 bis Place Saint Philbert - BP 29- 85230 BEAUVOIR SUR MER
Madame Morgane TREVES – MEDEF SARL Perroquet - La Maubretière – 85220 SAINT REVEREND
Monsieur Luc ANDRE – CPME La Route du Sel – 49 rue de Verdun – 85300 SALLERTAINE
Madame Lucie AMELINEAU – U2P SARL Bethuys Menuiserie – 21 chemin du Parois – 85300 CHALLANS

REPRESENTANTS DES SYNDICATS
Monsieur Mathieu PERRON – FO <i>Employeur : Pôle emploi Challans - 85300 CHALLANS</i>
Monsieur Loïc BOURIEAU – FO <i>Employeur : Croix Rouge - 1 rue Henry Dunant – 85160 SAINT JEAN DE MONTS</i>
Monsieur Benjamin BOUVIER – CGT <i>Employeur : Camping Le grand corseau – Route de la grande côte – 85550 LA BARRE DE MONTS</i>

Le Bureau est composé de la manière suivante :

- Président : Monsieur André-Jean JOLLY
- Président délégué : Monsieur Bruno RECOULES

2- La Commission de contrôle

La Commission de contrôle est composée de 9 membres issus des entreprises adhérentes au SMINOV comme le prévoient les statuts et le règlement général de fonctionnement.

La Commission de contrôle a été renouvelée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2022.

REPRESENTANTS EMPLOYEURS TITULAIRES
Monsieur André-Jean JOLLY – MEDEF Secrétaire suppléant SAITEC – 5 boulevard Pascal – 85300 CHALLANS Tél : 02 51 49 64 00
Monsieur Bruno RECOULES – MEDEF RECOULES ASSURANCES - 7 bis Place Saint Philbert - BP 29- 85230 BEAUVOIR SUR MER Tél : 02 51 49 80 45 Mail : bruno.recoules@thelem-assurances.fr
Madame Morgane TREVES – MEDEF SARL Perroquet - La Maubretière – 85220 SAINT REVEREND Tél : 06 58 61 14 15 Mail : morgane.buord@laposte.net
REPRESENTANTS EMPLOYEURS SUPPLEANTS
Monsieur Luc ANDRE – CPME Secrétaire La Route du Sel – 49 rue de Verdun – 85300 SALLERTAINE Tél : 02 51 93 03 40 / 06 17 72 34 60 Mail : luc.andre@hotmail.fr
Madame Lucie AMELINEAU – U2P SARL Bethuys Menuiserie – 21 chemin du Parois – 85300 CHALLANS Tél : 02 51 68 08 20 Mail : bethuys@menuiserie-bethuys.fr

REPRESENTANTS DES SYNDICATS	
Monsieur Mathieu PERRON – FO Président 7 rue Adeline Boutain – 85800 Saint Gilles Croix de Vie Tél : 06 83 51 14 85 / Mail : perronmathieu@hotmail.com <i>Employeur : Pôle emploi Challans</i>	
Monsieur Loïc BOURIEAU – FO <i>Employeur : Croix Rouge - 1 rue Henry Dunant – 85160 SAINT JEAN DE MONTs</i> Tél : 06 77 90 57 85 / Mail : bourieau.loic@neuf.fr	
Monsieur Benjamin BOUVIER – CGT <i>Employeur : Camping Le grand corseau – Route de la grande côte – 85550 LA BARRE DE MONTs</i> Tél : 06 12 18 74 34 / Mail : djy-ben@hotmail.com	
Monsieur Anthony CHARRIER – CGT Président suppléant <i>Employeur : Bio habitat – Parc d’activités du Soleil Levant – 85800 GIVRAND</i>	

F) L’organisation des centres médicaux

1- Les différents centres du SMINOV

Centres de visite	Lieu	Cabinets médecins	Cabinets infirmiers	Bureaux d’assistantes médicales	IPRP
Centre fixe	Challans	4	2	6	5
Centres annexes	Le Fenouiller	3	3	3	1
	St Jean de Monts	2	1	2	1
	Noirmoutier	1		1	
	Ile d’Yeu	1	1	1	

Le Service de Prévention et de Santé au travail organise son activité par équipes pluridisciplinaires animées par un ou des médecins du travail.

Le fonctionnement en équipes pluridisciplinaires a nécessité une adaptation des locaux. Les 5 sites sont tous fonctionnels :

- ❖ **Challans - 28 boulevard Jean Yole** : Le site a été agrandi en 2017 avec la construction d'un étage réservé au pôle administratif et au pôle prévention, puis en 2022 avec l'agrandissement du hall d'entrée, la création d'une nouvelle salle d'attente, la réfection des façades ainsi que la construction d'une nouvelle rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, et ce pour une surface totale de 910 mètres carré. Au 31/12/2023, 14 489 salariés (1 780 adhérents) sont déclarés sur le secteur de Challans et y viennent en visite.
- ❖ **Le Fenouiller – 2 Impasse de la Fraignaisie – ZA La Fraignaisie** : Le SMINOV a acheté en décembre 2016, à la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, une parcelle de 1 524 m², située sur la zone d'activités de la Fraignaisie au Fenouiller. Une construction de bureaux sur une surface plancher de 303,61 m² a été édifiée. L'immeuble est composé de 11 bureaux dont 3 cabinets médicaux et 2 bureaux d'infirmière, une salle de réunion, une salle de détente, une salle d'archives médicales, une salle de documentation et une salle d'attente. Le bâtiment est utilisé pour 3 médecins et leurs équipes médicales. Le personnel du SMINOV est entré dans les lieux le 26 juin 2018.
- ❖ **Saint Jean de Monts – 18 rue des chevilles – ZI du Clousis** : Un terrain d'une superficie de 1 789 m² situé au Parc d'activités des Clousis à Saint Jean de Monts a été acheté en 2018. Des bureaux ont été construits sur une surface plancher de 223,45 m². L'immeuble comprend 6 bureaux dont 2 cabinets médicaux, une salle de réunion, une salle de détente, une salle d'archives médicales, une salle de documentation et une salle d'attente.
- ❖ **Noirmoutier – Place de la Prée aux Ducs** : Une résiliation du bail des locaux loués 15 rue de la poste a été faite par la Mairie pour fin avril 2023. Ainsi, afin de fournir à nos adhérents de l'île la possibilité de poursuivre le suivi médical de leurs salariés, a été votée le 30 mai 2023 l'autorisation donnée au Président pour la réitération de l'acte authentique de vente d'un bien immobilier situé à Noirmoutier, et ce, après avis du médecin inspecteur. Ce bien, d'une surface de 62m², résidence « L'étier du moulin » et a été financé en fonds propres. Son coût a été de 220 000 €. Le réaménagement de ces locaux a été confié au cabinet d'architecture Art3D. Il est composé d'un cabinet médical, d'une salle de réunion, d'un bureau de secrétaire et d'une petite salle d'attente. L'emménagement a eu lieu début mai 2023, libérant ainsi les locaux du 15 rue de la poste.

- ❖ **Ile d'Yeu – 9 rue de la croix du port** : Les travaux de construction se sont terminés en novembre 2017. Les bureaux d'une superficie de 72,34 m² sont construits pour le médecin, l'infirmière et l'assistante médicale et comprennent 1 cabinet médical, 1 bureau pour l'infirmière, 1 bureau pour l'assistante médicale, 1 salle d'attente et 1 salle de pause.

2- Les équipes pluridisciplinaires et leur composition au 31/12/2023

Challans

Dr Caroline MOUCHET	Médecin coordonnateur
Florence MAILLET	Infirmière
Mireille GUILLOTON	ASST
Sylvie MICHON	Secrétaire médicale
Sandrine DOUCET	Secrétaire médicale

Dr Julie MARTINEAU	Médecin
Audrey BRIAND	Infirmière
Mireille GUILLOTON	ASST
Angélique DIOT	Secrétaire médicale
Valérie CERTAL	Secrétaire médicale

Catherine BARIL	Infirmière
Céline GRASSET	Secrétaire médicale

Le Fenouiller

Dr Patrick CLEMENT DIT PONTIEU	Médecin
Mélanie GUITTONNEAU	Infirmière
Fabienne VALIN	ASST
Loeiza GRALL	Secrétaire médicale
Christelle CAILLON	Secrétaire médicale

Dr Cécile GROSSIN	Médecin
Armelle JOLLY	Infirmière
Sonia BILLON	ASST
Fanny KLEIN	Secrétaire médicale
Christelle CAILLON	Secrétaire médicale

Saint Jean de Monts

Dr Lydie MIGNE COUSSEAU	Médecin
Anne-Sophie PONTOIZEAU	Infirmière
Sylvie BARON	ASST
Angélique AURY	ASST
Cécile JOLLY	Secrétaire médicale
Laurine GUITTONNEAU	Secrétaire médicale

Noirmoutier

Dr Françoise PAGE	Médecin
Catherine BARIL	Infirmière
Christine LE HIR	ASST
Céline GRASSET	Secrétaire médicale

Ile d'Yeu

Dr Françoise PAGE	Médecin pour les entreprises du secteur du bâtiment
Christine LE HIR	ASST
Emmanuelle TURBE	Secrétaire médicale

Dr Caroline MOUCHET	Médecin pour les autres entreprises
Florence MAILLET	Infirmière
Mireille GUILLOTON	ASST
Emmanuelle TURBE	Secrétaire médicale

G) Les ressources humaines en 2023

1- L'effectif du SMINOV au 31/12/2023

Emplois		Personnes physiques	Equivalent temps plein
Direction		1	1
Assistante de direction – Gestionnaire RH		1	1
Assistante de direction – Gestion des adhérents		1	1
Comptable		1	1
Hôtesse d'accueil et secrétaire administrative		1	1
Assistante communication		1	0.6
Total Filière support		6	5.6
Médecins	Temps plein	3	3
	Temps partiel	2	1.7

	Cumul emploi retraite	1	0.5
	Congé parental jusqu'à novembre 2024	1	-0,6
Total Médecins		6	4.6
Infirmières	Temps plein	3	3
	Temps partiel	3	2,4
Total Infirmières		6	5,4
AST/secrétaires médicales	Temps plein	6	6
	Temps partiel	5	3.6
Total AST		11	9.6
Ergonome		1	1
Ingénieur hygiène et sécurité		1	1
Technicien Hygiène et sécurité		1	1
Chargée de mission en maintien dans l'emploi		1	0,5
Animatrice en prévention			0,5
ASST	Temps plein	2	2
	Temps partiel	4	3
Total Filière prévention		10	9
EFFECTIF TOTAL		40	34,2

Au 31 décembre 2023, le Service comptait 40 salariés.

2- Les mouvements

❖ Les médecins

En juillet 2023, le Dr Irène LOBET-BERG a quitté notre service.

❖ Les IDEST

Au Fenouiller, Virginie LE BEC a démissionné en juin 2023 et Mélanie MROCZKOWSKI a également démissionné en octobre 2023.

Mélanie GUITTONNEAU a été recrutée en septembre 2023 pour remplacer Virginie LE BEC sur le secteur du Dr Patrick CLEMENT DIT PONTIEU

Armelle JOLLY a été recrutée en juillet 2023 sur le secteur du Dr Cécile GROSSIN, toutes deux sont en formation en santé au travail jusqu'en mai 2024.

❖ Les Assistantes médicales

Maud GENDRON a quitté la fonction de secrétaire médicale en septembre 2023.

Loeiza GRALL a été recrutée en janvier 2023 afin d'assister le Dr Patrick CLEMENT DIT PONTIEU au Fenouiller. Sur le même site, Fanny KLEIN a été recrutée pour assister le Dr Cécile GROSSIN.

Morgane BILLON a été recrutée en CDD en novembre 2023 afin de remplacer Laurine GUITTONNEAU jusqu'à la fin de son congé maternité.

❖ Pôle Prévention

Elodie BORDERON a quitté le service en février 2023.

Sonia BILLON a été recrutée en juin 2023, elle suit la formation d'ASST 2023-2024 dispensée par l'AFOMETRA.

Nathalie TOURHZA, Technicienne hygiène et sécurité, a été recrutée en février 2023.

Angélique AURY, ancienne secrétaire médicale, a pris les fonctions d'ASST en septembre 2023, elle suit la même formation que Sonia BILLON.

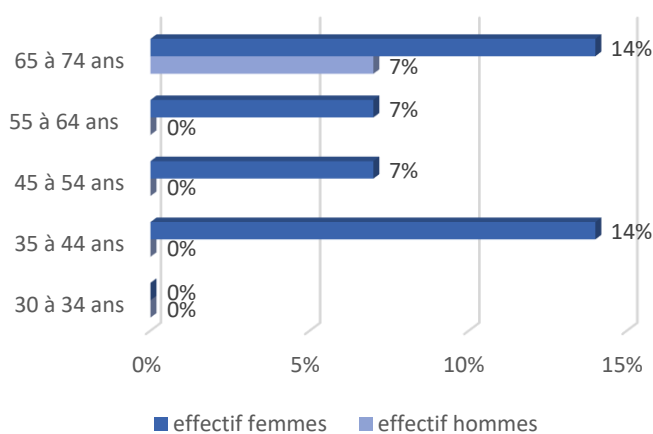
❖ Pôle administratif

Maud GENDRON, ancienne secrétaire médicale, a rejoint le pôle administratif en septembre 2023 en tant qu'Assistante communication 3 jours par semaine.

3- Répartition par âge des effectifs au 31/12/2023

			25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 ans et plus	
C A D R E S	Direction	H								
		F						1		
	Médecins	H							1	
		F			2		1		3	
	IPRP	H				1				
		F			1				1	
N O N C A D R E S	ASST	H								
		F			1	1	1	3		
	Chargée de maintien en emploi	H								
		F						1		
	IDEST	H								
		F		1	1		2	1	1	
	Secrétaires	H								
		F	1		2	2	1	4	1	
	Administratif	H						1		
		F		1		1	2	1		
	TOTAL	H				1		1	1	3
		F	1	2	7	4	8	10	6	37

La répartition par âge des médecins du travail :



MEDECIN	né(e) le	Age	H/F
Dr CLEMENT	1958	65	h
Dr COUSSEAU	1955	68	f
Dr GLOMOT	1984	39	f
Dr GROSSIN	1968	55	f
Dr MARTINEAU	1985	38	f
Dr MOUCHET	1977	46	f
Dr PAGE	1954	69	f

H) La formation professionnelle des salariés en 2023

Les dépenses au titre des formations professionnelles conventionnées s'élèvent à ce jour à **102 000 €** au lieu des 73 000 € prévus au budget, cela s'explique notamment par la formation des IDEST et ASST qui n'était pas prévue.

En 2023, 23 formations conventionnées ont été réalisées pour un total de 105 jours et 738 heures. Ont été concernés par une ou plusieurs actions de formation :

7 Médecins du travail

8 IDEST

4 AST

6 ASST

3 IPRP

2 salariés du pôle administratif

Soit 75% de l'effectif de notre service.

I) Les entreprises adhérentes et leurs salariés

1- La répartition par taille des entreprises adhérentes

On dénombre 4394 entreprises adhérentes en 2023, soit une hausse de 4,2 % par rapport à 2022.

2017 : 4320 2019 : 4233 2021 : 4130 **2023 : 4394**

2018 : 4338 2020 : 4065 2022 : 4217

Répartition des entreprises adhérentes par taille et par médecin au 31/12/2023 :

Médecins	Etab * (0)	Etab (1 à 9)	Etab (10 à 49)	Etab (50 à 199)	Etab (200 à 299)	Etab (300 et plus)	Total
Dr CLEMENT	77	510	96	15	1	0	699
Dr COUSSEAU	106	589	82	11	1	0	789
Dr GROSSIN	106	524	99	11	3	1	744
Dr MARTINEAU	59	456	82	12	4	0	613
Dr MOUCHET	97	532	119	16	3	0	767
Dr PAGE	116	593	67	6	0	0	782
TOTAL	561	3204	545	71	12	1	4394
Soit en %	12,77	72,92	12,40	1,62	0,27	0,02	100

* Concerne les entreprises ayant adhéré et déclaré un ou plusieurs salariés, qui n'en ont plus au 31/12/2023 (comme les adhérents purs saisonniers par exemple), mais qui souhaitent maintenir leur adhésion dans l'expectative d'éventuelles embauches.

2- Les salariés suivis en 2023 selon les classifications de risques

Conformément au décret n° 2016-1908 du 27 décembre 2016, les employeurs doivent déclarer leurs salariés selon des catégories déterminant ensuite le suivi individuel de l'état de santé de chacun d'entre eux.

A noter que la déclaration obligatoire des effectifs est dématérialisée et réalisée à partir d'un portail adhérents mis en place en décembre 2021.

Type de suivi	Risques
Suivi Individuel Simple (SIS)	Aucun risque déclaré
Suivi Individuel Adapté (SIA)	TH : Travailleur handicapé INV : Titulaire d'une pension d'invalidité FEM : Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher NUIT : Travailleur de nuit 18NTR : Moins de 18 ans non affectés à des travaux réglementés AB2 : Exposition à des agents biologiques groupe 2 ChEM : Exposition à des champs électromagnétiques si la valeur limite d'exposition (VLE) est dépassée
Suivi Individuel Renforcé (SIR)	AMIA : Amiante PB : Plomb CMR : Cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction AB34 : Agents biologiques pathogènes groupe 3 et 4 (ABP3 et 4) Cat B : Rayonnements ionisants (catégorie B) HypB : Risque hyperbare

	MONT : Risque de chute de hauteur lors du montage/démontage d'échafaudage MANU : Manutention manuelle, port de charges >55kg (R4541-9) COND : Habilitation de conduite de certains équipements automoteurs et de levage (CACES) ELEC : Habilitation électrique RPE : Risques particuliers motivés par l'employeur
--	---

Les salariés des entreprises adhérentes ont été déclarés comme suit :

(Chiffres au 31/12/2023 desquels sont exclus les salariés saisonniers, ainsi que ceux dont le CDD a pris fin avant cette date).

Médecins	Nombre adhérents	SIS	%	SIA	%	SIR	%	Total Salariés
Dr CLEMENT	699	3206	63,80	343	6,83	1476	29,37	5025
Dr COUSSEAU	789	2894	64,89	247	5,54	1319	29,57	4460
Dr GROSSIN	744	3222	58,76	505	9,21	1756	32,03	5483
Dr MARTINEAU	613	3116	61,89	310	6,16	1609	31,96	5035
Dr MOUCHET	767	3790	61,86	601	9,81	1736	28,33	6127
Dr PAGE	782	2138	61,42	207	5,95	1136	32,63	3481
TOTAL	4394	18366	62,02	2213	7,47	9032	30,5	29611

Au 31/12/2023, le nombre total de salariés déclarés par les employeurs est de 29 611 répartis comme suit :

- **62,02 % des salariés des entreprises adhérentes sont déclarés en suivi individuel simple (SIS)**
- **37,98 % des salariés sont déclarés en suivi individuel adapté (SIA) ou renforcé (SIR)**

3- Les adhésions et les radiations au cours de l'année 2023

En 2023, **367 entreprises ont adhéré au SMINOV** (soit 835 salariés).

235 entreprises ont été radiées. Les motifs en sont les suivants :

Motif de la radiation	Nombre d'entreprises
Défaut de paiement (19 ont réadhéré par la suite)	35
Cessation d'activité	81
Liquidation judiciaire	17
Absence de personnel	58
Fusion	5
Changement de SPST	8
Entreprise radiée du RCS	0
Dissolution	2
Cession de fond	11
Cession de prestation	0
N'habite plus à l'adresse indiquée	0
Défaut de DOE	2
Changement raison sociale – SIRET	1
Décès	1
Doublon (en interne)	12
Société en sommeil	2
TOTAL	235

J) Etat des cotisations en 2023

Les comptes de l'exercice 2023 font état d'un **chiffre d'affaires de 3 162 695,52 €**. Ce chiffre est réparti comme suit :

- Cotisations au titre de 2023 : 3 322 347,20 €
- Visites intérimaires : 81 777 €
- Droits d'entrée pour les nouveaux adhérents : 31 500 €
- Salariés absents non excusés : 15 811,50 €
- Intérimaires absents non excusés : 2 260,50 €

Les absences injustifiées ont été facturées et ont concerné 301 salariés et 48 intérimaires. 73 absences injustifiées ont fait l'objet d'un avoir (justificatifs d'absence fournis par les adhérents).

Les cotisations « salariés » versées pour l'exercice 2023 sont au nombre de 36 915. Les visites intérimaires sont au nombre de 870. En 2023, un total de 37 785 cotisations a été enregistré. Sont incluses toutes les cotisations perçues dans l'année pour tout type de contrat (y compris CDD et contrats saisonniers ne faisant plus partie de l'effectif au 31/12/2023).

Cotisations encaissées de 2019 à 2023 :

Cotisations	2023	2022	2021	2020	2019	Ecart 22/23
Salariés (dont saisonniers)	35 744	35 342	32 522	28 410	27 743	+ 1,14 %
Intérimaires	870	907	1008	1127	1593	- 4 %
Facturation sur N-1 car effectif non déclaré	1171	780	345	2530	1069	+ 50 %
Total cotisations versées	37 785	37 029	33 875	32 067	30 405	+ 2,04 %
Régularisation exercices antérieurs	0	0	228	35	2 641	*
Total cotisations enregistrées	37 785	37 029	34 103	32 102	33 046	+ 2,04 %
Droits d'entrée	788	868	942	568	656	-

Evolution du nombre de cotisations enregistrées depuis 2019 :

2019 : 33 046 dont 2641 dues au titre des exercices antérieurs

2020 : 32 102 dont 35 dues au titre des exercices antérieurs

2021 : 34 103 dont 228 dues au titre des exercices antérieurs (après relances du service comptable).

2022 : 37 029

2023 : 37 785

* au 31/12, nous avons facturé l'intégralité de l'année écoulée, alors qu'auparavant étaient facturées l'année N-1 jusqu'à mars de l'année N. Depuis l'usage du portail, toutes les facturations sont établies sur l'année en cours. Il n'y a donc plus de facture due au titre des exercices antérieurs.

II) L'offre socle et l'état de réalisation du projet de service

A) La prévention des risques professionnels

1- Les AMT

En 2023, un total de 1 119 AMT a été réalisé.

a) Les médecins du travail et les IDEST

En 2023, les médecins et les IDEST ont réalisé 537 AMT dont :

- 44 élaboration/mise à jour FE + conseils sur les différents risques auxquels sont exposés les adhérents et leurs salariés
- 204 études de poste
- 18 informations collectives
- 15 réunions de sensibilisation
- 117 participations à des CSE
- 13 rendez-vous de liaison

Les IDEST ont également participé aux campagnes de dépistages et de vaccinations.

b) Les ASST

80% du temps de travail des ASST est dédié à la réalisation de Fiches d'entreprises pour les entreprises < 20 salariés. **127 FE ont été réalisées en 2023 par les ASST et 21 ont été mises à jour.**

Dans la continuité de la réalisation de la FE, 88 entreprises ont pu participer à un atelier collectif sur la réalisation du document unique. Ces ateliers sont coanimés par une ASST et l'animatrice prévention.

Lors de leurs déplacements en entreprise, les ASST accompagnent et conseillent les employeurs dans tout type de thématiques de prévention.

En complément, les ASST sont amenées à participer ou piloter des projets sur divers sujets de prévention (silice, RPS, risque routier, saison...).

La gestionnaire adhérents, depuis début 2023, se charge d'appeler les primo-adhérents afin de leur présenter notre offre de services (prévention des risques professionnels, suivi médical individuel, prévention de la désinsertion professionnelle), nos ateliers, nos différentes actions à destination de nos adhérents... Sur 395 primo-adhérents en 2023, 215 appels ont abouti, 110 n'ont pas répondu ou n'ont pas souhaité entendre ce qui leur était proposé, 70 n'ont pas encore été appelés.

c) L'Ingénieur Hygiène & Sécurité et la Technicienne Hygiène & Sécurité

Le SMINOV a accueilli une THS en février 2023.

Les activités de la technicienne hygiène sécurité et de l'ingénieur hygiène sécurité comprennent :

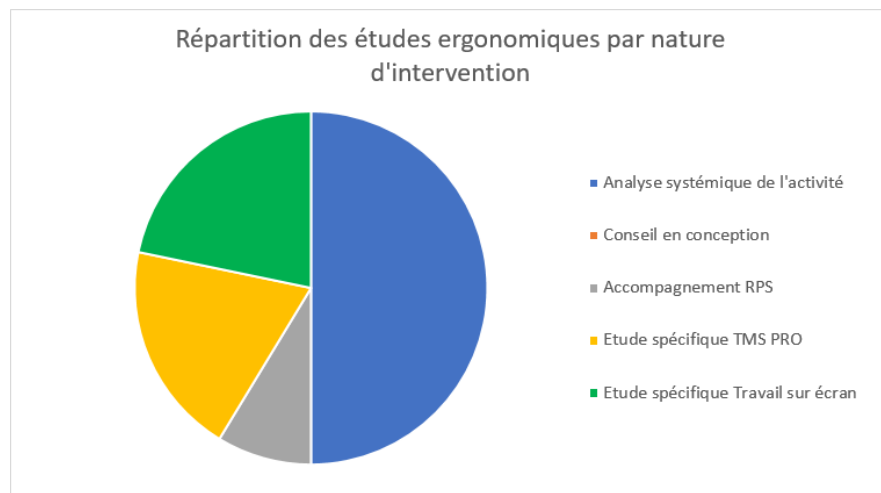
- La réalisation de fiches d'entreprise pour les entreprises de plus de 20 salariés,
- L'animation d'ateliers de sensibilisation,
- La réalisation d'actions métrologiques.

109 actions en milieu de travail ont été réalisées en 2023 par la THS et l'IHS pour le compte de 109 adhérents.

Sujet	Entreprises concernées
Fiche d'entreprise – Création + conseils	30
Analyse FDS	21
Fiche d'entreprise - Mise à jour + conseils	19
Réunion saison	12
Atelier DU	9
Accompagnement individuel Document unique	6
Risque chimique	5
Action de sensibilisation en entreprise (autres que saison	4
Métrologie	5
Analyse Documents Amiante	3
Autres Sujets	6

d) L'ergonome

L'ergonome a réalisé 110 actions en milieu de travail pour 58 adhérents, réparties de la manière suivante :



Elle a également réalisé :

- 1 action départementale (concernant 16 adhérents)
- 4 visites en entreprise avec médecin,
- 8 sessions de sensibilisation collective sur le thème des RPS (total de 80 adhérents participants),
- 4 sessions de sensibilisation en entreprise (3 sur le thème RPS, 1 sur le thème RPS/TMS).

Notre ergonome s'est investie dans un projet collectif avec les ergonomes des services de Vendée : Un de nos adhérents, l'ADMR, l'a sollicitée en 2022 pour participer à un projet départemental d'amélioration des conditions de travail sur les thématiques TMS & RPS. Une étude ergonomique a été menée en collaboration avec le RESTEV et le PSTVL (avec 4 autres ergonomes et 1 psychologue du travail). L'objectif était d'établir un diagnostic local (sur chaque association étudiée), puis global (sur l'ensemble des associations de Vendée), permettant ainsi de coconstruire un plan d'actions de prévention des TMS & RPS. L'étude locale a fait l'objet d'une restitution au 2^e trimestre 2023, et l'étude globale au dernier trimestre 2023 auprès de la Direction générale de l'ADMR. L'ADMR Vendée a transmis un retour très positif sur cette intervention collective, elle a permis l'élaboration d'un plan d'actions qui concernera de nombreux adhérents et leurs salariés afin d'améliorer leurs conditions de travail.

e) La chargée de maintien en emploi / animatrice prévention

Elle partage son temps de travail entre l'animation de réunions de sensibilisation et d'ateliers (15 réunions de sensibilisation, 8 journées d'AFP pour les salariés saisonniers et 16 ateliers DU en 2023), et la coordination de la cellule PDP. Elle est chargée de la saisie et du tracing des activités de la cellule, ainsi que du traitement du volet social des cas dits « simples ». Elle assure également les liens avec les partenaires extérieurs (CARSAT, Cap Emploi, France Travail...).

2- Les actions du projet de service

❖ RPS

Depuis 2017, le sujet des RPS a largement été traité au SMINOV. Différentes actions ont été mises en place sur cette thématique.

En 2023, 6 sessions de sensibilisation collective à distance ont été organisées dans le service, animées par l'ergonome et un médecin du travail. Elles ont réuni 66 de nos adhérents.

En 2023, ont été mis en place des ateliers DU-RPS afin d'accompagner les adhérents sur la partie « RPS » de leur DU. 2 ateliers ont eu lieu auxquels ont participé 12 adhérents.

❖ Optimiser le suivi des salariés saisonniers

Le SMINOV compte une population saisonnière conséquente, ce qui occasionne une sollicitation importante des équipes médicales pendant l'été. Ainsi, le service a mis en place 2 formats spéciaux pour répondre à l'accroissement d'activité :

- Les réunions de sensibilisation (dans nos locaux ou en entreprise) destinées aux saisonniers de 18 à 25 ans en contrat saisonnier de 2 mois ou moins. En 2023, 55 réunions ont eu lieu pour 569 salariés.
- Les Actions de Formation et de Prévention : ce format, destiné aux 18-25 ans en longue saison ou courte saison, a été déployé sur l'ensemble de nos sites en 2023. 700 salariés ont participé aux 16 AFP réalisées.

Les autres saisonniers (âgés de + de 25 ans ou mineurs) sont vus en entretien infirmier ou en visite médicale selon les risques auxquels ils sont exposés.

❖ Accompagnement TPE / DUE

En 2022, un outil Excel a été élaboré afin que les données recueillies pour la création de la FE permettent l'extraction d'une trame préremplie pour le DU de l'adhérent. Ce nouveau modèle de FE est fonctionnel depuis le dernier trimestre 2022.

Concernant le Document Unique, des ateliers d'accompagnement à destination des adhérents ont été déployés afin de les aider dans la réalisation de leur DU. 18 ateliers ont eu lieu en 2023, 88 adhérents y ont participé, une augmentation de 38 % par rapport à 2022. L'enquête réalisée à l'issue de l'atelier, ainsi que le suivi téléphonique par une animatrice prévention, ont révélé une satisfaction générale des participants qui repartent avec la trame de leur DU en main (nourrie grâce au nouveau modèle de FE) sur une clé USB.

❖ Silice / Amiante

Sur ce sujet, une information individuelle est délivrée par les IDEST au cours des visites, notamment au travers d'un quizz aidant à la sensibilisation. Le dépistage est également amélioré grâce à la réalisation systématique d'une bandelette urinaire pour les salariés du BTP.

Des sessions de sensibilisation à destination des salariés ont eu lieu en entreprise (environ 50 participants).

Enfin, un guide d'évaluation du risque élaboré par le PRST3 est distribué à certains adhérents, en fonction de leur secteur d'activité, de leur taille et du développement du volet sécurité dans leur entreprise.

En 2023, 2 sessions de sensibilisation sous le format « webinaire » ont été proposées aux adhérents. 7 adhérents y ont participé.

B) Le suivi individuel de l'état de santé

1- Les catégories d'examens réalisés par médecins et IDEST

Types de visites	Médecins	IDEST	TOTAL
Visites d'embauche	2974	3456	6430
Visites d'Information et de Prévention Initiale	1018	3456	4474
Visites Médicale d'Aptitude à l'Embauche	1721	-	1721
Visites périodiques	1932	1840	3772
Visites d'Information et de Prévention Périodique	364	958	1322
Visites Médicale d'Aptitude Périodique	1524	552	2076
Visites de mi-carrière	22	314	336
Visites de fin de carrière	20	-	20
Pré-visites de fin de carrière	2	16	18
Visites de Pré-reprise	1073	-	1073
A la demande du médecin traitant	113	-	113
A la demande du médecin du travail	83	-	83
A la demande du salarié	807	-	807
A la demande du Médecin Conseil	70	-	70
Visites de reprise	1440	105	1545
Après maladie	1010	-	1010
Après AT	268	-	268
Après maternité	78	105	183
Après MP	84	-	84
Visites à la demande	1070	-	1070
A la demande du salarié	330	-	330
A la demande de l'employeur	256	-	256
A la demande du médecin du travail	484	-	484
Sous-total	8395	5260	
TOTAL	13655		

Au total :

- Examens périodiques : **3 772** (1 932 pour les médecins, 1 840 pour les IDEST)
 - Examens non périodiques : **9 883** (6 463 pour les médecins, 3 420 pour les IDEST)
- ➔ **Soit un total de 13 655 examens** (dont 5260 entretiens infirmiers).

Chaque année, les visites non périodiques demandées par les entreprises représentent une part importante du travail. En 2023, ces visites représentent **72,38 %** des examens réalisés.

2- Les réorientations

Vers ?	Nombre
Assistant social	120
Psychologue	110
Partenaire PDP	495
TOTAL	725

3- Les inaptitudes

	Visites	Inaptitudes	%
Dr CLEMENT	1414	36	2,55
Dr COUSSEAU	1384	31	2,24
Dr GROSSIN	1262	58	4,6
Dr MARTINEAU	1401	43	3,07
Dr MOUCHET	1407	41	2,91
Dr PAGE	1139	23	2,02
TOTAL	8007	232	2,90

En 2023, 232 inaptitudes ont été déclarées, contre 270 en 2022, **soit une baisse de 14%**.

2,9 % de l'ensemble des visites réalisées par les médecins du travail sont conclues par un avis d'inaptitude.

4- Les absences

En 2023, 1 083 salariés étaient absents excusés sur un total de 1488 absences (+ 5,6 % par rapport à 2022).

Le taux d'absentéisme est de :

- **9,38 % pour les médecins**
- **14 % pour les IDEST**

Médecins	Absences non excusés	Absences excusées	Total
Dr CLEMENT	25	98	123
Dr COUSSEAU	21	88	109
Dr GROSSIN	18	96	114
Dr MARTINEAU	1	82	83
Dr MOUCHET	26	118	144
Dr PAGE	90	88	178
TOTAL	181	570	751

Infirmières	Absences non excusés	Absences excusées	Total
C. BARIL	22	95	117
A. BRIAND	30	168	198
M. GUITTONNEAU	0	26	26
A. JOLLY	6	55	61
F. MAILLET	35	61	96
A-S PONTOIZEAU	131	108	239
TOTAL	224	513	737
TOTAL GENERAL	405	1083	1488

5- Les examens complémentaires et le matériel médical

Au cours de l'année 2023, les médecins ont prescrit des examens complémentaires financés par le SMINOV dont le coût s'élève à 9 500,80 € (+ 9 % par rapport à 2022).

De 2019 à 2023, les achats de matériel médical pour l'ensemble des équipes ont représenté :

2019 : 8 303 € 2021 : 10 654 € **2023 : 6 253 €**
2020 : 5 472 € 2022 : 6 524 €

Le parc actuel est composé de :

- 20 audiolysers ADL 20
- 17 spirolysers
- 17 visiolites master informatisés + 1 visiotest non informatisé
- 6 cliniteks
- 4 défibrillateurs ZOL AED
- 1 Dust Track II portable
- 1 sonomètre Optimus
- 2 exposimètres dosimètres
- 1 ensemble de matériel pour la formation de sauveteurs secouristes du travail
- 1 stater kit gilaire
- 1 débimètre massique

En 2023, ont été achetés :

- 1 Visiolite
- 3 Spirolyser

Soit un montant total de 6 253 € HT pour l'année 2023.

C) La prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi

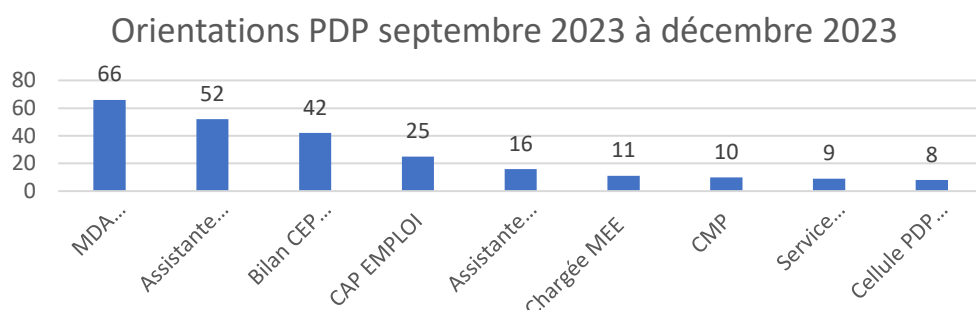
Un dispositif réglementaire, depuis la loi du 02/08/2021 renforce le fait de prévenir le risque de désinsertion professionnelle et de favoriser le retour ou le maintien dans l'emploi.

Cette aide peut être demandée par :

- L'employeur
- Le salarié tout au long de son parcours professionnel
- Tout professionnel médico-psycho-social

Elle est sollicitée à tout moment pendant un arrêt de travail ou en dehors.

Un poste de « chargée de maintien en emploi » a été créé (Cf. page 21) afin notamment d'effectuer un suivi des salariés qui ont sollicité une aide pour leur maintien en emploi.



Partenaires	Nombre d'orientations
MDA MDPH (cotorep) Orientation suivi handicap	66
Assistante sociale CARSAT	52
Bilan CEP (Conseil en évolution professionnelle)	42
CAP EMPLOI	25
Assistante sociale CPAM	16
Chargée MEE	11
CMP	10
Service social extérieur à l'entreprise	9
Cellule PDP (SMINOV)	8
Total général	239

Entre juillet et décembre 2023, 239 orientations ont été réalisées concernant 189 salariés, un même salarié pouvant être orienté vers différents partenaires.

III) L'offre spécifique départementale

La loi du 2 août 2021 a introduit la possibilité, pour les travailleurs non-salariés (travailleurs indépendants, chefs d'entreprise, auto-entrepreneurs), de s'affilier au SPSTI de leur choix.

Ces travailleurs bénéficient d'une offre de services en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel et de prévention de la désinsertion professionnelle. Cette affiliation à l'offre spécifique de services du travailleur non salarié (TNS) au SPSTI de son choix est d'une durée minimale d'un an avec renouvellement possible (article L. 4621-3 du Code du travail).

Le TNS a le choix de son SPSTI ainsi, la volonté du SMINOV, du RESTEV et du PSTVL, est de rendre l'offre cohérente et de mutualiser les compétences des services.

Adhésion à l'offre spécifique

Toute demande fera l'objet d'une convention relative à l'affiliation de tout travailleur non salarié. Cette convention sera d'une durée d'un an, en application de l'article D. 4622-27-3 du Code du travail.

Le renouvellement de cette affiliation ne pouvant réglementairement se faire de manière tacite, la convention est renouvelable par reconduction expresse d'année en année. Le travailleur non salarié devra exprimer son intention de poursuivre l'affiliation au moins 1 mois avant le terme annuel.

Contenu de l'offre au sein de nos associations

➤ Suivi individuel de l'état de santé au travail :

Possibilité de bénéficier d'une visite tous les deux ans auprès du médecin du travail ou de l'IDEST à la demande du travailleur non salarié. Cette visite sera composée d'un entretien, d'examens complémentaires (visiostests, audiogrammes, EFR, ...), ainsi que d'orientations vers des spécialistes ou un psychologue.

➤ Prévention des risques professionnels :

- Des brochures en lien avec la prévention des risques spécifiques pourront être remises lors des visites ;
- Une étude de poste et des conditions de travail sera possible si le travailleur non salarié en fait la demande au médecin en charge de son suivi de santé ;
- Le travailleur non salarié aura accès aux webinaires et aux ateliers de sensibilisation organisés par le RESTEV, le SMINOV et le PSTVL (selon le service auquel il est affilié), sur la prévention des risques.

➤ Prévention de la désinsertion professionnelle :

Le travailleur non salarié a accès à la cellule PDP au même titre que les adhérents de l'offre socle, notamment en cas de maladie de longue durée ou après un arrêt maladie ;

Le travailleur non salarié sera convié à un colloque annuel, dont le thème variera, chaque année et ce, en fonction des données recueillies par les différents services.

Coût annuel ?

L'offre spécifique est facturée annuellement 90 € HT.

Au regard de la nouveauté de cette offre, et de notre incapacité, à ce jour, à chiffrer la demande, cette version de l'offre sera réétudiée chaque année par les trois services vendéens, ainsi que son coût.

Conclusion

Un nouveau site internet avec un agenda actualisé de nos différentes actions et ateliers, une structuration des contenus suivant ses publics « cibles » offrant une page d'accueil à chaque profil de visiteurs, l'appel de chacun de nos primo-adhérents en leur présentant notre offre socle, sont des éléments qui nous permettront d'avoir une meilleure visibilité auprès de nos adhérents. L'objectif étant l'abandon progressif de l'image historique de « Médecine du travail » uniquement associée au suivi médical des salariés.

Plus que cela, les actions de prévention et l'accompagnement toujours plus importants des entreprises de notre secteur doivent permettre aux adhérents d'apprécier notre offre dans son entièreté et d'avoir davantage recours à nos services.

La mise en conformité de la RGPD, l'externalisation de nos données, la modernisation de nos outils informatiques sont des prérequis indispensables pour nous maintenir au meilleur niveau et être dans la possibilité de nous préparer aux enjeux à venir (interopérabilité des systèmes, création d'un dossier médical partagé...).

Par ailleurs, une meilleure traçabilité de nos données va nous permettre progressivement de cibler encore davantage nos actions de sensibilisation. Notre équipe se sent donc prête à aborder cette année 2024 avec un plan d'actions qui devra nous permettre de répondre aux exigences de la certification au niveau 3 à horizon 2027 en matière de :

- Equité pour chacun de nos adhérents en accentuant nos actions en milieu de travail et en veillant à ce que tous puissent bénéficier de notre accompagnement et de nos conseils au moins une fois tous les 4 ans ;
- Prévention du risque de désinsertion professionnelle, et l'accompagnement dans la prévention de ce risque majeur avec l'information aux adhérents et aux salariés de l'existence de la cellule de maintien en emploi ;
- Suivi individuel de l'état de santé des salariés en créant de nouvelles délégations et coopérations entre médecins du travail et IDEST, dont l'équipe va se renforcer pour suppléer au nombre de plus en plus réduit de médecins.
- Actions de sensibilisation des salariés et adhérents sur des questions de santé publique (pratique sportive, prévention contre le cancer, nutrition, addictions...) ou de prévention (manipulation d'un défibrillateur automatisé) ;
- Création d'outils d'évaluation pour mesurer nos actions et les attentes de nos adhérents ;
- Proposition de l'offre spécifique à l'adresse des travailleurs non-salariés.